

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/20/09/04

Date de convocation :

19/09/2024

Objet de la délibération :

**Dissolution du budget
annexe assainissement**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

16/09/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

27/09/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
15.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 20 septembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trente août à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia
DESTAING, M. Guillaume CRETIN, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas
DEAU, M. Stéphane LOGUIOT, M. Jean-Michel
CLEMENT, M. Éric CLEMENT, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Patrick CAULIER, M. Régis LAFON, M. François
VIENNET, M. PRENANT Daniel, M. Edmond BARBA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la
compétence Assainissement va être transférée à la
Communauté de communes Loue Lison au 01 Janvier 2025.
Ce transfert entraîne à la date du 01 Janvier 2025 :

- La dissolution du budget annexe transféré par la reprise de
l'actif et du passif dans le budget principal de la commune,
- La suppression du budget annexe dédié

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
:

- DECIDE de dissoudre le budget annexe assainissement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces s'y
rapportant.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance

Guillaume CRETIN